

Église paroissiale sous le titre de San Quilico du village d'Aregno

Elle est située sous les maisons du dit lieu et quoiqu'étroite elle est assez adaptée à cette population.

Elle a un toit qui prend la pluie et menace ruine.

Un pavement en terre.

Elle a des parois en pierres dures où il y a plusieurs trous, seulement une porte à l'avant. Barrière au milieu et en partie détruite.

Bénitier en pierre assez acceptable.

Autel

Il se trouve sous l'abside et a une table assez à la norme.

Tableau acceptable pour la qualité du lieu.

De même aussi la plateforme et l'autel portatif.

Il y deux chandeliers de fer et une croix de bois, il manque le reste.

Près du dit autel, il y a un coffre où sont conservés les parements de cette église.

À gauche de l'entrée, il y a un baptistère en rien à la norme.

[71v] Cette église menace ruine pour le mur à gauche de l'entrée, comme aussi pour l'autre paroi, bien qu'elle ait été réparée l'an dernier.

Elle a un clocher arqué sans cloche et les deux qu'a cette église sont détruites.

Cette église est à présent sans recteur et elle est dite vacante par décès du père Battista de Lavatoggio, son dernier recteur.

Église de San Martino du lieu de Praoli

Elle est dite annexe de la susdite église paroissiale de San Quilico et en raison de son étroitesse, elle pourrait plutôt être qualifiée d'oratoire.

Elle a un toit en terrasse de terre, reposant sur des poutres et des lambourdes.

Parois construites en pierres de taille maçonnées de terre.

Pavement de terre.

Elle a un autel assez à la norme.

Le recteur de San Quilico y fait parfois la messe.

Il manque clocher et cloches.

Elle a deux portes assez sûres.

Église paroissiale sous le titre de San Giovanni Battista, appelée piévanie d'Aregno.

Elle est située au dit lieu d'Aregno et adaptée à la population.

Elle a un toit qui, quoique protégé de la pluie, est cependant un peu vétuste.

Pavement recouvert de chaux et défoncé en quelques endroits.

À l'intérieur, quelques tombeaux acceptables.

Elle a des parois récemment construites en pierres noires dures à l'intérieur et à l'extérieur.

Au milieu, la barrière et de part et d'autre, des bancs de pierre.

Bénitier décent.

[72r] Il y a jusqu'au milieu de l'église un plancher surélevé de bois où se réunissent les confrères de la compagnie de Santa Croce pour célébrer leurs offices.

Elle a trois portes et elles ferment assez sûrement.

Une chaire en bois à laquelle on monte par un escalier près de la porte.

Maître autel sous le titre de San Giovanni Battista

Il est sous l'abside et on y monte par quatre marches. Table en pierre et de part et d'autre, sur les côtés, ont été ajoutés des madriers pour la ramener à la norme.

On dit qu'elle a été consacrée mais y apparaît seulement le signe de croix.

Derrière, il y a une armoire où sont conservés les cierges.

Il y a une croix de bois, deux chandeliers de fer assez décents.

Il est décentement pourvu d'un parement d'autel et de nappes.

Il a une plateforme assez acceptable.

Assez près de cet autel, il y a un autre autel très étroit et humble.

On dit qu'il y a un privilège, comme il apparaît selon une bulle de notre très saint seigneur pape Grégoire XIII.

On y célèbre la messe.

Il y a une croix de bois et deux chandeliers.

Il y a un parement d'autel de cuir doré.

A gauche de l'entrée, au milieu de l'église, il y a un autre autel assez acceptable dédié à la Bienheureuse Vierge Marie.

Il a un tableau décent et une plateforme.

Il est pourvu d'un parement d'autel et de nappes.

Il y a un clocher avec une seule cloche et une autre est suspendue à un arbre se trouvant dans le cimetière.

Celui-ci fait le tour de l'église et n'est pas assez protégé de l'entrée des bêtes, parce que les portes ne sont pas fermées.

Il manque la croix et on y ensevelit les morts.

[72v] Eucharistie

Il n'y a aucun tabernacle dans l'église et le Très Saint Sacrement de l'eucharistie n'y est pas conservé.

Il est cependant conservé dans l'église de Sant'Antonio, annexe de la piévanie susdite, qui est distante d'un demi-mille du village d'Aregno.

Pour porter le viatique aux malades, [le curé] utilise les particules [du sacrement] qui se trouvent dans la dite église de Sant'Antonio et parfois, s'il est requis, il les y consacre avant la célébration de la messe et après sa célébration, il va chez les malades pour leur donner la communion, revêtu de l'étole et du surplis, accompagné d'hommes qui portent les luminaires.

Pour l'administration de ce sacrement, tant à l'égard des malades que pour les communions générales, il se conduit correctement.

Baptême

Il y a un baptistère construit en chaux et en pierre.

À l'intérieur, une cuve de cuivre de forme ronde.

Il manque le *ciborium* mais il ferme assez sûrement à clef.

Il est entouré d'un côté par une balustrade de bois.

[Le curé] n'a aucune cuiller mais verse l'eau sur la tête de l'enfant avec une ampoule.

Il y a un sacraire qui ferme aussi à clef.

Il renouvelle l'eau du baptême le samedi saint et évacue la vieille eau par le sacraire.

Il admet le parrain et la marraine s'ils connaissent les rudiments de la foi.

Il a un livre des baptisés où il écrit leurs noms.

Dans la célébration de ce sacrement, il observe la norme du rituel et se conduit correctement.

[73r] Huiles saintes.

Elles sont conservées dans un vase d'étain de forme oblongue divisé en trois compartiments ; huile des malades nullement à part.

[Le curé] reçoit chaque année ces huiles du révérendissime ordinaire dans trois ampoules d'étain, tant pour lui que pour les autres curés de sa piévanie.

Pour l'administration de ce sacrement, il observe la norme du dit rituel et se conduit correctement.

Pénitence

Il y a dans cette église un confessionnal assez à la norme, quoiqu'il manque les notifications nécessaires.

[Le curé] y entend les confessions, vêtu de l'étole et du surplis.

Dans l'imposition des pénitences et pour l'administration de ce sacrement, il se conduit assez correctement.

De même aussi pour la célébration du mariage, il se conduit correctement et observe la norme de la sainte mère Église et du rituel susdit.

Le curé

ou piévan de la piévanie susdite est le révérend père Martino Lombardo (ou Lombardi), âgé de 50 ans.

Il a montré les lettres de ses ordres et celles de son dit bénéfice, dont le revenu, affirmé-t-il, s'élève à la somme de 100 écus. La moitié en revient annuellement au prêtre Vincenzo Aitelli.

Un certain religieux de l'ordre des Prêcheurs, le révérend frère Ludovico Cesio, romain, dessert l'église Sant'Antonio, annexe de la piévanie, comme on l'a dit plus haut.

Il recouvre le revenu de son dit bénéfice sans difficulté.

Il n'y a dans sa paroisse personne qui blasphème publiquement, soit usurier ou excommunié.

Il enseigne aux enfants la doctrine chrétienne.

Il affirme aller toujours en habit et avec la tonsure cléricale.

[73v] Il n'a aucun ennemi et ne porte pas les armes en route.

La paroisse est assez dispersée et l'église n'a nul presbytère.

Il cohabite avec son frère marié et sa famille.

Il a soin d'écrire le nom des morts.

Il explique parfois au peuple la force des sacrements.

Il s'attache un coadjuteur et vicaire.

Il affirme qu'il n'y a pas d'enchanteresses ni [de personne exerçant] l'art des maléfices et des superstitions dans sa dite piévanie.

[...]

Église San Quilico d'Aregno
Qu'on répare le toit qui menace ruine.
De même la muraille du côté gauche.

Baptême

Qu'on adapte le baptistère à la norme prescrite dans les décrets généraux.
Que le révérendissime ordinaire [l'évêque] veille à pourvoir le plus vite possible la cure de la dite église, laquelle reste à présent vacante, et il veillera à ce que le nouveau recteur ou curé observe ce que nous avons ordonné dans les décrets généraux.

Église annexe de San Martino de Praoli

Qu'on refasse plus décemment le toit et qu'on supprime cette sorte de terrasse qui convient aux maisons privées et non aux églises.

Église San Giovanni Battista, piève d'Aregno

Qu'on répare le pavement où il est abimé.
Qu'on adapte l'autel à la norme prescrite dans les décrets généraux et qu'on supprime en la fermant l'armoire.
[272v] Qu'on [***] [***] qu'on adapte à la norme des décrets généraux.
Que [***] la cloche [***] à l'arbre [dans le] cimetière et [qu'on la place] dans [l'église ?].
Qu'on ferme mieux le cimetière pour qu'il soit protégé de l'entrée des animaux [***] qu'on place la croix à la norme prescrite dans les décrets généraux.

Eucharistie

[***] qu'on ne conserve pas dans la dite église le Très Saint Sacrement : le révérendissime ordinaire [l'évêque] devra donc faire pourvoir au plus vite d'un tabernacle et des autres choses nécessaires prescrites dans les décrets généraux.

Baptême

Qu'on se pourvoie, conformément aux décrets généraux, des choses nécessaires à ce sacrement et particulièrement de la cuiller pour verser l'eau et qu'on ne laisse plus la verser avec l'ampoule de verre.

Huiles saintes

Qu'on se pourvoie de vases à la norme prescrite dans les décrets généraux et particulièrement que celui de l'extrême onction soit à part des autres, avec toutes les choses nécessaires déjà prescrites.

Pénitence

Qu'on se pourvoie des notifications prescrites dans les décrets généraux.

Curé

Qu'il se pourvoie au plus vite des livres prescrits dans les décrets généraux.